

PROMOTION AU GRADE DE CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT PAR INSCRIPTION SUR UN TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE 2019

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être promus au choix les agents d'exploitation des travaux publics de l'État ayant atteint le 5 ^e échelon de ce grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.
Les textes de référence	Décret 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État
Les règles de gestion	Manière de servir, ancienneté dans le grade des AE...

Informations sur la précédente CAP centrale des PETPE VNPM du 07/12/17 au titre de 2018 :

Nombre de promouvables	NR
Nombre de proposés	NR
Nombre de promus	NR
Age moyen des promus	NR
Ancienneté dans le grade	NR

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	03/09/18
Date prévisible de la CAP centrale PETPE VNPM	14/11/18

Les documents à fournir:

Fiches de proposition, PM 130 et PM 140

Les contacts :

SG/DRH/MGS3	Chef de pôle	01 40 81 69 41
	Instruction	01 40 81 65 19
	pole-maritime-exploitation.mgs3.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 89 74

PROMOTION AU GRADE DE CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT PAR INSCRIPTION SUR UN TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE 2019

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être promus au choix les chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4 ^e échelon de ce grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.
Les textes de référence	Décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État
Les règles de gestion	Manière de servir, exercice de fonctions à responsabilité, ancienneté dans le grade de CEE, ancienneté dans le corps...

Informations sur la précédente CAP centrale des PETPE VNPM du 07/12/17 au titre de 2018 :

Nombre de promouvables	NR
Nombre de proposés	NR
Nombre de promus	NR
Age moyen des promus	NR
Ancienneté dans le grade	NR

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	03/09/18
Date prévisible de la CAP centrale PETPE VNPM	14/11/18

Les documents à fournir:

Fiches de proposition, PM 130 et PM 140

Les contacts :

SG/DRH/MGS3	Chef de pôle	01 40 81 69 41
	Instruction	01 40 81 65 19
	pole-maritime-exploitation.mgs3.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 89 74